

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME
AVANCE SUR SUBVENTION 1985

84 146

DATE DE CONVOCATION

6 Décembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

6 Décembre 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

arch 10
Z

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le QUATORZE DECEMBRE

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEUT, BENOIT, MOST, Mme LAFAYE, MM. DAUZIDOU, BUSSEREAU, Adjointes. Melle DEVIGNE, M. MARCONI, Mme GAUDIN, MM. BIROLLEAU, PAPEAU, BERNARD, Mme JEAN, M. ROUDOT, Mme CENAC, MM. LACOTTE, POTENNEC, LAPERCHE, GEOFFROY, THOMAS - Mmes DE GAYE, BUCHET, FONTAN, MM. BARBAT, MONNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
Melle BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT
M. CANDAU par Mme BUCHET
M. COUNIL par M. LE GUEUT

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Pour permettre à l'Office Municipal du Tourisme de fonctionner dans de bonnes conditions durant le 1er trimestre 1985, il est proposé de lui verser une avance sur sa dotation de fonctionnement 1985.

En effet, l'Office municipal du Tourisme, pour régler les dépenses de personnel, de gaz, d'électricité, etc... du C.E.P.A.A.C. et pour préparer "la saison" et son programme d'activités, doit dépenser sans pouvoir percevoir de recettes environ 30 % de la subvention allouée par la Ville de ROYAN.

Le Budget de la Ville étant voté, en principe, courant Février, la subvention municipale ne peut être versée à l'Office du Tourisme que courant Mars.

Il est donc proposé de lui verser une avance sur la subvention 1985 de l'ordre de 500 000 F qui serait versée début janvier 1985 et prélevée d'office sur le montant de la subvention municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . d'accorder une avance sur subvention à l'Office municipal du tourisme de ROYAN pour un montant de 500 000 F (CINQ CENT MILLE FRANCS)

Cette avance sera versée en janvier 1985, étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1985 par la Ville à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN

- . Cette dépense sera inscrite au chapitre 961 article 657 du budget primitif de l'exercice 1985.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]